

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2022/33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 2 septembre 2022

Date de la convocation : 26/08/2022
Date d'affichage : 26/08/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Objet de la délibération : RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT DE L'OLIVIER

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une demande de l'ensemble des propriétaires du lotissement de l'Olivier de rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune. Cela leur permettrait de dissoudre l'association syndicale et de récupérer leurs cautions.
Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune du lotissement de l'Olivier.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le